

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant création du Diplôme universitaire BÉGALEMENT ET TROUBLES DE LA FLUENCE, DE L'APPROCHE SCIENTIFIQUE À LA CLINIQUE modifié par les arrêtés du 02 juillet 2019 et 15 décembre 2021
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 Janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022-2023, un jury d'examen pour le Diplôme universitaire BÉGALEMENT ET TROUBLES DE LA FLUENCE, DE L'APPROCHE SCIENTIFIQUE À LA CLINIQUE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur GATIGNOL Peggy (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur	DIDIKOVA Ivana (MCU)
Madame	OKSENBERG Patricia (co-directrice)
Madame	PIHOUEE Sophie (Collège des enseignants)
Madame	BERARDI Elena (Collège des enseignants)
Madame	VAN DER HORST Lara (Collège des enseignants)
Monsieur	AMAR Arnaud (Collège des enseignants)
Monsieur	GILARDI Olivier (Collège des enseignants)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 27 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU